



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Graff Séverine déposée le deux mai 2023

« Agir contre l'augmentation du prix des transports publics »

Lausanne, le 28 mars 2024

Rappel de l'interpellation

«Le 4 avril dernier, l'alliance SwissPass annonçait une augmentation de 4,3% du prix des transports publics dans tout le pays. Cette hausse massive, qui devrait être appliquée le 10 décembre dans toute la Suisse, inquiète celles et ceux qui s'engagent pour des transports publics plus économiques.

Malgré les solides réserves financières des CFF, l'Alliance SwissPass évoque notamment l'inflation pour justifier cette hausse des prix. Cette argumentation est de mauvaise foi. D'une part, l'augmentation touche de façon inégale les voyageurs selon leur catégorie sociale puisque l'Abonnement général 2^{ème} classe va augmenter de 4,8 % alors que le 1^{ère} classe seulement de 1,9%. D'autre part, les tarifs des abonnements Mobilis 2 zones sont passés de 60 francs en 2010 à 74 francs en 2023. La hausse est de plus de 23%, alors que l'inflation entre novembre 2010 et mars 2023 a été de 4,6%. Les tarifs Mobilis 2 zones ont donc augmenté 5 fois plus vite que l'inflation!

Plus globalement, ces 30 dernières années, le prix des transports publics pour les ménages a augmenté trois fois plus vite que le coût des transports individuels motorisés. Alors que les collectivités publiques sont appelées à faire des efforts majeurs contre l'émission des gaz à effet de serre, alors que le pouvoir d'achat des Lausannoises souffre, le prix des transports publics est un enjeu majeur pour le report modal et la lutte contre le réchauffement climatique.

Il est urgent que les autorités politiques communales puissent agir sur la politique tarifaire pour rappel, les prix des transports publics locaux sont actuellement fixés selon une mécanique verticale. C'est la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) qui fixe les tarifs en fonction des kilomètres couverts par les zones tarifaires et la durée des titres de transport. Si les compagnies de transport locales y sont représentées, les CFF y sont majoritaires.

Alors que l'Allemagne lance au 1^{er} mai 2023 une politique tarifaire volontariste, avec un abonnement mensuel à 49 euros, les collectivités publiques suisses soucieuses de l'accessibilité des transports publics semblent bien impuissantes face à la Régie fédérale.

L'augmentation annoncée de 4,3% des tarifs annoncée par SwissPass alerte le groupe socialiste, qui s'inquiète également des mécanismes de fixation des prix et pose dès lors questions suivantes:».



Préambule

L'Alliance SwissPass est l'organisation de la branche des transports publics qui réunit 250 entreprises de transport et 18 communautés tarifaires régionales. Elle a pour but de simplifier l'accès aux transports publics en harmonisant et uniformisant différents aspects tels que la tarification, l'assortiment ou encore l'information à la clientèle. L'organisation a communiqué en avril 2023 au sujet d'une augmentation moyenne de 4,3% du prix de l'assortiment, la première depuis décembre 2016. L'augmentation des prestations de l'offre, l'inflation l'augmentation de la TVA, le renouvellement de la flotte de véhicules (p.ex. pour la mise en conformité avec la LHand ou dans un but de décarbonation du transport routier), mais aussi la décision de la Confédération de réduire de 7,8% les moyens alloués au trafic régional sont les arguments évoqués par la branche pour justifier cette décision.

Suite aux réactions négatives issues de plusieurs bords (politiques et associatifs) et à l'intervention de la Surveillance des prix, l'alliance SwissPass a réexaminé les hausses de prix et décidé en juillet 2023 de les atténuer: le prix de l'AG adulte 2^e classe sera rehaussé de 135 francs (220 francs prévus en avril). En ce qui concerne l'écart entre les classes, la décision a été prise d'accroître le nombre de billets dégriffés de 2^e classe, en une valeur de 37 millions de francs. Cette modification des mesures tarifaires a pour conséquence une hausse des prix s'élevant désormais à 3,7% en moyenne (dont 0,4 point de pourcentage d'augmentation de la TVA due à la réforme de l'AVS), contre 4,3% dans la première mouture.

La communauté tarifaire vaudoise (CTV), appelée également Mobilis, est composée de 13 entreprises de transports publics (dont les tl). Seules ces entreprises sont représentées au Comité Directeur, dont les décisions sont prises à l'unanimité. Suite aux décisions de SwissPass, la CTV a adapté ses prix en conséquence avec une augmentation moyenne de 3.03%, un taux inférieur à la moyenne nationale. La CTV a également décidé de ne pas augmenter les prix des titres de transport le plus fréquemment utilisés par la clientèle: cartes journalières; billets réduits 1 et 2 zones et billets courts parcours. De même, une baisse a été décidée sur les prix des abonnements annuels Adulte, Senior et Transmissible, qui seront équivalents à 9 abonnements mensuels au lieu des 10 abonnements mensuels comme pratiqué auparavant.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la position de la Municipalité sur la hausse du prix des transports publics appelée à entrer en vigueur le 10 décembre prochain ?

La Municipalité partage pleinement les inquiétudes de l'interpellatrice concernant l'impact des augmentations tarifaires. En effet, ces augmentations ont des conséquences regrettables tant sur le porte-monnaie des usagères et usagers (en particulier pour les catégories les plus vulnérables) que sur les efforts déployés au quotidien pour favoriser le report modal et répondre aux enjeux climatiques. Cette décision va à l'encontre de la politique déployée par la Municipalité, tant sur le développement des offres de transport que sur le plan social avec les subventions accordées à l'achat d'abonnement pour les jeunes, les seniors et les personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

La Municipalité regrette que cette augmentation ait lieu dans un contexte d'inflation généralisée et craint une perte d'attractivité à l'usage des transports publics. Elle considère comme inacceptable la décision de la Confédération de diminuer sa participation au financement de l'offre régionale. Elle estime également que cette décision est un report des charges de la Confédération vers les Cantons et les Communes et surtout vers les usagers et les usagers des transports publics.

Plus particulièrement, elle regrette que ces décisions soient du ressort exclusif des compagnies de transport et que les autorités locales n'aient que très peu de marge de manœuvre pour influencer les décisions alors qu'elles financent une grande partie des transports publics, que ce soit du point de vue des infrastructures que des entreprises de transport.

Question 2 : Quels leviers la Municipalité peut-elle actionner afin que les usagers et usagères lausannois soient touchés le moins possible par ces hausses ?

Comme indiqué précédemment, les décisions concernant la tarification ne relèvent pas de la compétence de la Municipalité. Afin de diminuer le coût des transports publics, la Municipalité poursuit son programme de distribution ciblée de bons de réduction du prix à l'achat des abonnements des transports publics. Depuis 2022, les personnes appartenant aux catégories-cibles identifiées (résidentes zones-foraines, jeunes en formation 20-25 ans; retraitées; bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI) peuvent demander l'obtention de ces bons de réduction à faire valoir lors du renouvellement ou du premier achat de l'abonnement. Cette mesure inscrite au Plan climat a rencontré un vif succès, comme relaté dans la réponse à la question écrite de Pauline Blanc du 18 janvier 2023 "*Quel bilan des subventions aux abonnements tl ?*".

Question 3 : Quelle position la Municipalité a-t-elle prise dans le cadre du Conseil d'administration des transports publics lausannois ?

Dans un premier temps, la Municipalité s'est opposée à l'augmentation tarifaire. Toutefois, l'art 3.4 de la convention passée entre la CTV et le Canton de Vaud prévoit que des augmentations tarifaires décidées par Swisspass doivent se répercuter sur la tarification de la CTV. Les entreprises de transport membres de la CTV doivent approuver à l'unanimité les augmentations tarifaires proposées, à défaut de quoi c'est l'augmentation décidée au niveau national qui s'applique.

Ainsi, la Municipalité et les tl n'ont pas souhaité jouer le jeu de la politique du pire et ont décidé de travailler à une mise en œuvre différenciée selon les titres de transport afin de diminuer l'impact des hausses pour les abonnés des tl. Les décisions prises ont été relatées dans le préambule.

Question 4 : Quels sont les critères de prise de décision au sein de la communauté tarifaire vaudoise et quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité ou respectivement des transports publics lausannois pour faire entendre leur voix ?

Pour rappel, n'étant pas directement représentée dans les organes de la CTV, la Municipalité de la Ville de Lausanne a fait part de sa position auprès des tl, pour que celle-ci la relate auprès de la CTV. Les décisions au sein du Comité Directeur de Mobilis sont prises à l'unanimité des 13 entreprises partenaires.

Question 5 : Des discussions sur cette thématique ont-elles eu lieu au sein de la communauté tarifaire vaudoise ? Si oui, quelles en ont été la teneur et quelles décisions ont-elles été prises ?

Seules les 13 entreprises de transports partenaires sont représentées au sein des organes de la CTV. Ainsi, la Municipalité de la Ville de Lausanne n'est pas au courant de la teneur des discussions au sein des organes de direction de la CTV. Les décisions prises par la CTV concernant les adaptations effectives de la tarification de ses prestations ont été communiquées publiquement en juillet 2023 et sont relatées dans le préambule.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Graff Séverine.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

